

**Enquête publique relative au projet de classement des Gorges et Vallée ennoyées
de la Truyère Garabit-Grandval, sur le territoire du Cantal et de la Lozère
prescrite par arrêté interpréfectoral n°2019 - 0932 du 24 juillet 2019**

Article L341-3 du code de l'environnement



ENQUÊTE PUBLIQUE

Articles R123-2 à R123-27 du code de l'environnement



du mardi 20 août 2019 au lundi 23 septembre 2019 inclus

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'ENQUÊTE

- 1** ➤ Arrêté interpréfectoral n°2019 - 0932 du 24 juillet 2019 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique interdépartementale relative au projet de classement des Gorges et Vallée ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval, sur le territoire du Cantal et de la Lozère ;
- 2** ➤ le compte-rendu de réunion de la formation spécialisée « sites et paysages » de la commission départementale de la Nature des paysages et des sites du 3 juillet 2014 - établissant les nouvelles propositions pour la liste indicative des sites majeurs à classer du Cantal (liste Olin), dans le cadre de la politique des sites classés ;
- 3** ➤ la liste nationale indicative des sites majeurs à classer au titre des articles L341-1 et suivants du code de l'environnement, publiée par le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire en février 2019 ;
- 4** ➤ la demande de la Directrice Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, portant le projet de classement des Gorges et Vallée ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval, sollicitant l'ouverture de l'enquête publique prévue par les articles L.341-3 et R.341-4 du code de l'environnement ;
- 5** ➤ le dossier produit par la Directrice Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, à l'appui de sa demande, comportant :
 - la note de présentation du 3 juillet 2019,
 - un rapport de présentation comportant une analyse paysagère, historique, géomorphologique du site, les objectifs du classement, les plans de délimitation du site à classer et les plans cadastraux correspondant ;
 - un document récapitulant l'ensemble des dispositions réglementaires encadrant la procédure ;
 - 2 cartes du périmètre du projet de classement des Gorges et Vallée ennoyée de la Truyère Garabit-Grandval,